



## La charte du bus scolaire

La charte du bus – signée en début de chaque année scolaire par tous les élèves, les parents et les chauffeurs – règle le bon déroulement des transports scolaires ainsi que le comportement correct des élèves pendant les trajets :

1. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher.
2. Je laisse descendre les autres enfants.
3. Je salue et je suis poli avec les chauffeurs.
4. Je mets mon sac sur mes genoux.
5. Je ne réserve pas de places.
6. Je m'attache et reste assis pendant tout le trajet.
7. Je ne bouscule pas les autres.
8. Je ne mange pas et ne bois pas dans le bus.
9. Les planches à roulettes, rollers et trottinettes sont interdits dans le bus.
10. J'attends que le bus soit arrêté pour détacher ma ceinture et me lever.
11. Je ne lance rien et je n'écris rien sur le bus.
12. Je respecte le voisinage aux arrêts de bus.

En cas de non-respect des règles prescrites de discipline et de comportement durant les trajets en bus scolaire, le Conseil communal peut, après avertissement écrit aux parents (sauf cas grave), prononcer une exclusion temporaire du bus pouvant aller jusqu'à 10 jours de classe. Les parents assument le transport de leur enfant durant cette période.

